

ECRICOME PREPA 2024

Economie, sociologie et histoire du monde contemporain

RHAME

GABIN

Note de délibération : 20 / 20

Numéro d'inscription



Né(e) le

Nom

R H A M E

Prénom (s)

G A B I N , D A V I D

20 / 20



Épreuve : ESH

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 01 / 03

Numéro de table 044

Sujet : Faut-il lutter contre les délocalisations ?

"Une politique de localisation de la valeur présente et future plutôt qu'une relocalisation de celle passée", à travers ces mots, P. A. HYPOLITE nous souligne l'importance de ne pas chercher à rapatrier les activités délocalisées mais à se concentrer sur celles qui auront de la valeur dans le futur. Pour lui il faut donc une lutte ex-ante, c'est à dire avant que l'entreprise décide de délocaliser, plutôt qu'ex-post, une fois la délocalisation effectuée.

La délocalisation peut se définir comme le processus par lequel une entreprise décide de quitter son pays d'origine pour rejoindre un pays à moindre coût, notamment à cause du dumping. On distingue la délocalisation relative et la délocalisation absolue. Dans le premier cas, le déplacement de l'activité ne concerne qu'une partie de cette dernière alors que dans le second, c'est l'ensemble de l'activité qui change de territoire. Les délocalisations sont le fruit des firmes multinationales définies par R. CAVES dans Multinational enterprise and Economic Analysis, 2007 comme des entreprises possédant des activités à l'étranger. Le phénomène de délocalisation est de plus étroitement lié à celui de désindustrialisation, soit la baisse de la part du secteur industriel dans le PIB. Le mot lutter est synonyme de combattre et lutte contre

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

20 / 20

signifie ici prendre des mesures pour éviter ce phénomène.

Début 2024, la plus grande entreprise de panneaux photovoltaïques d'Europe, située en Suisse, décide de fermer ses portes et d'aller s'installer aux États-Unis. La direction de Meyer Burger explique en effet ne pas pouvoir se priver des subventions américaines mises en place par l'IRA de J. Biden. Ce plan est notamment financé par un budget de 400 milliards de dollars annoncés pour le climat et l'énergie. Cela souligne l'incapacité européenne à former des champions et à faire face à la concurrence américaine.

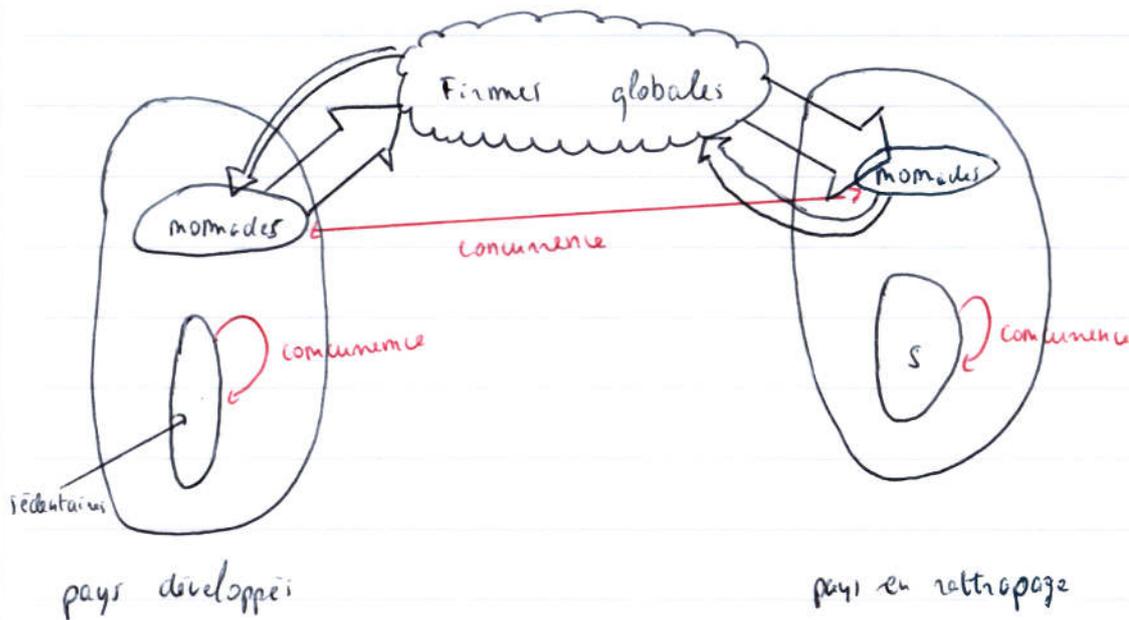
Dans le contexte actuel, la relocalisation est-elle une chimère ?

La lutte contre les délocalisations doit être centrale aujourd'hui afin de répondre aux problèmes actuels (I) et doit se faire grâce à des politiques précises (II), bien que cette lutte présente aujourd'hui des limites (III).

Le phénomène de délocalisation conduit les pays développés vers la désindustrialisation (A) et pose des problèmes de souveraineté, en particulier dans le cadre européen (B).

Les délocalisations semblent en effet compromettre le secteur industriel dans les pays développés et faciliter la formation d'effets d'hystérèse du chômage (BLANCHARD et SUMMERS, Hysteresis in unemployment, 2008). Le phénomène de départ des FME des pays développés vers les pays en développement, où le coût du travail est plus faible est notamment illustré par P.-G. GIRAUD dans son livre L'Homme inutile, 2015, à travers le modèle momeader / sédentaire.

Modèle nomades / sédentaires



Le modèle nous explique que les FNV mettent en concurrence les travailleurs nomades (secteur exporté) du monde entier et créent donc du chômage dans les pays développés en délocalisant vers des pays où la main d'œuvre est moins chère. En effet, dans les pays en retropays, les travailleurs sédentaires sont pauvres et produisent donc des consommations intermédiaires peu chères dont peuvent ensuite profiter les travailleurs du secteur nomade, ce qui les rend donc plus productifs. Nous remarquons en effet une baisse de la part du secteur nomade en France (-3% selon l'Insee en 2018). Cette réduction de la part du secteur nomade est problématique pour plusieurs raisons. Premièrement, le secteur nomade possède un multiplicateur d'emploi local, le double est de 1,6 aux Etats-Unis selon E. MORETTI, c'est à dire que si 1000 emplois nomades sont créés, 1600 sédentaires le sont aussi, et inversement en cas de diminution de emplois nomades. Deuxièmement, les employés du secteur nomade possèdent un "wage premium" (de 7% aux Etats-Unis et de 3% en France). Enfin, PM-GIRAUD introduit un indicateur d'inégalité : $F_{HI} = \frac{1-S}{S} \times \frac{1-M}{M}$, on voit donc effectivement que la baisse du secteur nomade (↓M) conduit à une hausse de l'inégalité. Il convient alors de lutter contre les délocalisations, mais qu'en est-il dans le cadre européen ?

Le contexte actuel de mondialisation semble aujourd'hui montrer la nécessité absolue d'une politique de relocalisation en Europe. Dans un premier temps, la pandémie de Covid 19 a souligné notre dépendance à la Chine et aux US en matière de souveraineté sanitaire. Cette accroissement de la dépendance n'est que le résultat d'une année de délocalisations et d'un processus de désindustrialisation plus qu'endémisée dans la plupart des pays européens. En France par exemple, l'entreprise Spérian produisait environ 200 millions de masques par an dans les années 2000, avec notamment plusieurs commandes publiques pour éviter d'être soumis aux importations en cas de crise. Cette entreprise est vendue aux Américains en 2010 puis cesse de fonctionner en 2018, faute de commandes. Plusieurs entreprises ont subi le même sort et en cela, H. BUHOT s'exprime en 2020 : "La France désindustrialisée est une face au virus". Ensuite, la guerre en Ukraine a cette fois-ci mis la lumière sur les problèmes de souveraineté énergétique puis alimentaire. En ce qui concerne le souveraineté énergétique, l'Europe représentait par exemple 30% des parts de marché sur les panneaux photovoltaïques, elle ne représente aujourd'hui plus qu'1%, n'ayant pas réussi à faire face au dumping chinois. Cette dépendance accrue de l'Europe aux Etats-Unis et à la Chine est principalement due à l'incapacité de l'Europe à créer des géants puisque le consommateur est toujours défendeur, tandis que la Chine n'hésite pas à introduire des distorsions de concurrence, notamment par les subventions. Par exemple, en 2019, le Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) interdit la fusion d'Alstom-Siemens alors qu'en face se formait le géant chinois de ferroviaire CRRC. Ainsi, du point de vue européen, le contexte de mondialisation souligne le besoin d'une politique de relocalisation. Mais quelles formes doit-elle prendre ?

Dans une optique de lutte contre les délocalisations, il convient de mettre en place le bon environnement pour lutter ex-ante (A) puis d'établir

Numéro d'inscription



Né(e) le

Nom

R H A M E

Prénom (s)

G A B I N , D A V I D

20 / 20



Épreuve: ESH

Sujet 1 ou 2
(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille 02 / 03

Numéro de table 044

Le bon périmètre pour relocaliser ex-post (B).

Pour éviter les délocalisations, il est important de mettre en place le bon environnement institutionnel, notamment par exemple pour éviter la concurrence fiscale et un comportement de passage clandestin avec un pays qui réduit l'impôt sur les sociétés pour attirer les entreprises. Nous pouvons représenter la matrice de gain ainsi :

le dilemme du prisonnier :

$J_2 \backslash J_1$	$\uparrow IS$	$\emptyset IS$
$\uparrow IS$	1; 1	-1; ②
$\emptyset IS$	②; -1	②; ②

avec IS = impôt sur les sociétés.

Les stratégies dominantes des pays conduisent à ne pas mettre en place d'impôt sur les sociétés, ce qui représente un piège d'un point de vue social. Ainsi, cette situation mène à un équilibre de NASH (Essai sur la théorie des jeux, 1996) qui n'est pas optimal au sens de PARETO puisque l'on peut encore améliorer la situation des deux agents. Ainsi, d'un point de vue mondial, la coopération permettrait d'éviter cette optimisation fiscale des firmes et donc de ne pas fausser la compétitivité d'un pays grâce à un taux d'impôt sur les sociétés

NE RIEN ÉCRIRE

DANS CE CADRE

20 / 20

forte ou nul. Dans un monde où selon G. ZUCMAN (The missing profit of nations, 2021), 40% des profits des FNM sont dans des paradis fiscaux, cette coopération semble méconnue et une centaine de pays ont montré la voie en s'accordant sur un taux d'impôt sur les sociétés de 15% en 2021. Au delà de la coopération mondiale, la question de la gouvernance d'entreprise est centrale dans la lutte contre les délocalisations. Dans La gouvernance d'entreprise, 2018, P. GOMEZ transpose les trois pouvoirs traditionnels (souverain, exécutif, surveillant) dans l'entreprise. Si nous prenons par exemple le conseil de surveillance, sa formation diffère d'un pays à un autre. Dans le cas de l'Allemagne, le conseil de surveillance possède une part de salaire pouvant faire entendre leur voix et donc éviter les délocalisations, c'est ce qu'on appelle la co-détermination. En cela, V. VICARD nous affirme: "le renforcement de la co-détermination en France semble être un levier facilement actionnable dans une perspective de réindustrialisation".

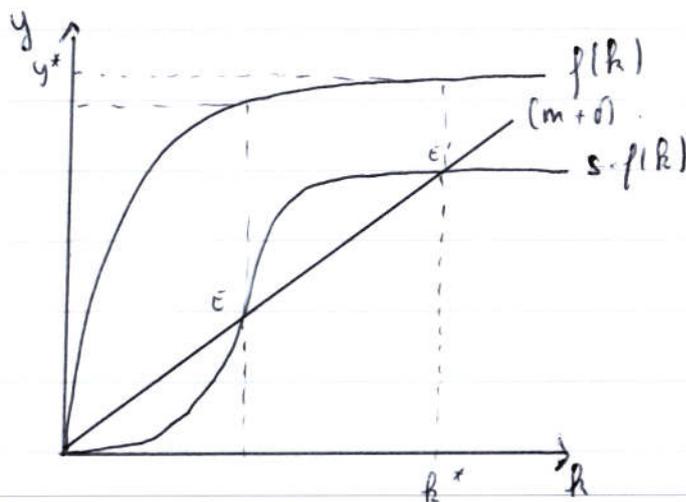
Pour lutter contre les délocalisations il faut aussi se concentrer sur le rapatriement d'activités stratégiques. En effet, une fois que le processus de délocalisation a eu lieu, il ne faut pas essayer de tout relocaliser mais seulement certaines productions. Selon P. HYPOLLITE, le périmètre de relocalisation s'établit aux confins des trois critères suivant: risque de rupture d'approvisionnement, produit indispensable en tant de crise, ne possède pas d'alternative efficace. Ainsi, se concentrer sur ces secteurs précis, indispensables à la souveraineté permet une certaine efficacité et d'éviter de futures délocalisations. Pour X. JARAVEL dans son article: "Quels intrants vulnérables

doit-on cibler ?" , 2011, la France possède environ 600 entreprises vulnérables et donc concernées par une politique de relocalisation, et parmi eux, environ 110 ont une vulnérabilité renforcée, causée par la granularité de la demande. C'est le cas par exemple du phénilbutazone, importé par seulement 7 firmes et 1 seule firme représente 70% des importations. Il convient donc de se focaliser en priorité sur ces entreprises là, étant donné toute possible délocalisation future.

Néanmoins la lutte contre les délocalisations semble avoir des limites, notamment puisqu'elles permettent le rattrapage des pays en développement (A) et parce qu'elles sont issues des stratégies d'optimisations des entreprises (B).

Les délocalisations permettent aux pays émergents d'emprunter la pente étroite de l'émergence, notamment via les transferts de technologies apportés par les FDI, mais aussi grâce aux transferts de capitaux, d'épargne. En 1957 dans Technical change and the Aggregate production function, R. Solow prolonge le modèle introduit par HARROD et DOMAR dans les années 1940, cette fois-ci en endogénéisant le v , on obtient donc $v^* = \frac{s}{m+\delta}$ et dans les extensions de ce modèle, il y a celui avec la trappe à épargne, que l'on représente ainsi :

Modèle de Solow avec trappe à épargne



La courbe $f(k)$ représente la fonction de production, la droite $(n+\delta)$ est la droite de dépréciation et la courbe $s \cdot f(k)$ est le taux d'épargne. En cela, on remarque que l'on converge vers l'équilibre E' seulement quand $\Delta k > 0$, c'est à dire quand $s \cdot f(k) > (n+\delta)$. Ainsi, tous les pays situés à gauche du point E' sont dans une trappe car $\Delta k < 0$. En cela, il faut donc l'arrivée des FDI pour déplacer k vers la droite et déclencher un processus de rattrapage qui ne serait donc pas possible si on débute de lutte contre les délocalisations.

Enfin, la lutte contre les délocalisations apparaît inefficace puisque le processus semble naturel et est le fruit des différentes optimisations et des différentes stratégies des firmes, qui visent à être les plus productives possible. Ainsi, J. DUNNING dans Explaining international production 1988 met en avant le paradigme "où" dans l'optique de mettre en lumière les différentes stratégies des entreprises. Selon lui, chaque entreprise recherche des avantages spécifiques, des avantages de localisation ou des avantages liés à l'internationalisation. Les avantages spécifiques sont par exemple des actifs intangibles comme l'image de marque, les avantages de localisation sont divisés en 4 catégories : assets seeking, market seeking, efficiency seeking, resource seeking. À travers le market seeking et le efficiency seeking nous retrouvons l'IDE vertical et l'IDE horizontal. Ce dernier était notamment issu d'un arbitrage entre proximité et concentration, notamment développé par P. KRUGMAN qui nous dit que la firme va arbitrer entre des économies d'échelle ou des faibles coûts de transaction. Ainsi, nous remarquons donc que chaque firme poursuit sa propre stratégie dans l'optique d'être la plus efficace possible, les délocalisations n'étant qu'une conséquence de ces arbitrages. De plus, cette lutte contre les délocalisations semble inutile car comme nous le montre BALDWIN dans The Great Convergence, 2016, le "first unbundling" représente la baisse des coûts de



Né(e) le

Nom

R H A M E

Prénom (s)

G A B I N I D A V I D

20 / 20



Épreuve : ESH

Sujet 1 ou 2

(Veuillez cocher le N° de sujet choisi)

Les feuilles dont l'entête d'identification n'est pas entièrement renseigné ne seront pas prises en compte pour la correction.

Feuille

03 / 03

Numéro de table

044

transport lors de la 1^{re} révolution industrielle, et manque donc la possibilité de séparer lieu de production et lieu de consommation, alors que le "second unbundling" représente la baisse des coûts de transactions lors de la révolution des NTIC, manquant la possibilité de séparer les différentes étapes de la production elle-même.*

Mais avoir donc oublié que le lutte contre les délocalisations était un enjeu central dans les pays développés et qu'il fallait la mettre en place à travers des politiques précises. Néanmoins, dans un monde sous tension et dans lequel une relocalisation efficace semble utopique, la solution de J. YELLEN consistant à favoriser le "near-shoring" et le "friend-shoring" au lieu du "off-shoring" me semble être pertinente.

* la délocalisation étant donc un phénomène naturel.